Recu en préfecture le 21/10/2025

Publié le





ID: 025-212505788-20251016-D_2025_85-BF République Française – Département du Doubs

CONSEIL MUNICIPAL Extrait du Registre des délibérations

Séance du 16 octobre 2025

Publication sur le site de la ville le : 23 octobre 2025

Conseillers municipaux en exercice: 28

Le Conseil municipal, convoqué 9 octobre 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h10.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIG, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Didier MOULIN, M. Bruno DIRAND, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE.

Étaient absents: Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote

Mandant/Mandataire: R. LORIN CART-GRANDJEAN/M.PERRIN; F. MANZONI/P. BENOIT; M. COLLETTE/E. GIRAUD; D. DUMONT/D.GUILLEUX; A. MARGUET/B. LAPOIRE; G. BRUCHON/N. PERROT.

DM n°9 - Bien 2017/021 - Reprise de subvention

Après transmission des écritures de reprises des subventions au Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2025, une anomalie a été constatée.

La subvention perçue en 2017 pour l'étude du réseau de chaleur n'a pas été rattachée au bien 2017/021 et les écritures de reprises n'ont donc pas été générées.

Aux fins de régularisation, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 040 compte 13913 et chapitre 042 compte 777 à hauteur de 6 510 €.

Il s'agit d'opérations d'ordres qui ne donnent lieu ni à encaissement ou décaissement.

Les crédits nécessaires étant insuffisants, au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°9 ci-annexée.

Contre: 0 Abstention: 0 Rapport adopté à l'unanimité : Pour: 24

> xtrait conforme. Le Maire.